

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 57 octobre 2022

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h 00 à 17 h 00
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

Chers amis,

Depuis la parution du dernier bulletin, un certain nombre d'éléments sont venus enrichir la vie de la commune.

Tout d'abord parlons du sujet qui nous intéresse tous, à savoir les économies d'énergie. Compte tenu des recommandations générales, nous devons prendre en compte un changement dans notre vie courante. Je demande aux utilisateurs des locaux communaux de réduire leur consommation d'énergie, cela passe par une température de 19° dans les locaux en s'équipant plus chaudement. Cela passe également par une réduction énergétique de la consommation communale, ainsi les illuminations de Noël seront réduites, elles ne seront implantées qu'aux entrées d'Arc-et-Senans, sur les bâtiments de la Mairie et de la salle polyvalente. Concernant l'éclairage public, celui-ci est équipé de lampes à LED avec une baisse d'intensité pendant la nuit. Nous n'avons pas l'intention dans l'immédiat, d'éteindre les lampadaires la nuit et de rendre le village noir. Au-delà de ces infos, il appartient à chacun, en son âme et conscience, de faire le maximum pour réduire ses consommations.

En 2021 nous avons fait une étude d'amélioration des chauffages des bâtiments communaux. Nous allons réactiver cette étude en envisageant une pompe à chaleur EAU - EAU, c'est-à-dire avec pompage dans la nappe et restitution dans la même nappe, de l'eau allégée de 3 ou 4°. Cette pompe à chaleur desservirait la Mairie et les logements, le groupe scolaire et la salle polyvalente. Cette dernière pourrait faire l'objet, à cette occasion, de l'installation d'une climatisation réversible.

Les travaux d'assainissement se poursuivent, ils seront terminés vers le 15 octobre. Les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et téléphone devraient démarrer vers le 15 novembre. Il s'agit de supprimer tous les réseaux aériens entre la Place de l'Église et le rond-point. Des coffrets seront posés en limite du domaine public qui permettront la construction d'une liaison jusqu'au compteur de chaque abonné. Cette opération sera sans frais pour les abonnés.

En décembre les travaux d'aménagement de la Place de l'Église commenceront et se poursuivront en janvier

et février, voire mars, pour la mise aux normes des trottoirs depuis la Place de l'Église jusqu'au rond-point. L'ensemble se terminera par la pose des enrobés.

Dans le cadre de l'aménagement des aires de jeux, nous allons en 2023, construire un city stade proche de l'aire de jeux existante. Le coût sera d'environ 60 000 € subventionné à 50% par l'État, Jeunesse et Sports et la CAF.

Les inscriptions pour l'affouage sont prises en Mairie, depuis le 03 et jusqu'au 28 octobre. Vous devrez vous munir d'un chèque de 80 € et d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile affouagiste. Sans ces documents, nous ne pourrions pas retenir votre inscription.

Le SIVU MARPA du Val de Loue, lors de sa dernière réunion, a décidé l'agrandissement de la MARPA.

Comme chaque année nous allons reconduire le repas des anciens le 27 novembre pour les 72 ans et plus, accompagnés de leur conjoint ou assimilé, sous réserve que cette personne réside bien au même domicile que l'ayant-droit.

En fin d'année, nous distribuerons un colis aux personnes de 80 ans et plus qui n'auront pas participé au repas des anciens.

Belle fin d'année à tous.

Très cordialement,

Le Maire
Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

► **Le Maire expose au Conseil municipal** que suite à la visite des chargés des archives départementales, il convient, afin de protéger celles-ci, de faire appel à un agent spécialisé, vacataire, pour une durée de deux mois, afin qu'il organise le local des archives. D'autre part le Conseil municipal donne son accord pour que les archives départementales récupèrent celles qui ont 100 ans et plus, afin de les conserver et de les informatiser. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces deux mesures.

► **Pour l'affouage**, le Conseil municipal destine le produit des coupes des parcelles 19a, 26a, 27a, 20r, ainsi que les houppiers de chablis sur l'ensemble de la forêt communale à l'affouage sur pied ; il désigne comme garants : GONCE Daniel, JEANNET Pascal et SAURIAT Paul ; Il fixe le volume maximal estimé des portions à 10 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ; le Conseil fixe encore le montant total de la taxe à 80 € par affouagiste et fixe les conditions d'exploitation suivantes : l'exploitation se fera sur pied dans le respect du règlement national d'exploitation forestière. Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas, mises à disposition sur coupe. Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2023. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent. Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2023 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses. Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôts, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements. Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

► **Suite à l'achat d'une sono** qui pourra être mise à la disposition des associations, le Conseil revoit les tarifs généraux en y incluant la ligne ci-après :
Location sonorisation : 20 €/jour + chèque de caution de 400 €.

► **Vote des subventions** aux associations identiques à celles de l'an dernier.

► **Le Conseil prend acte** de la demande de trois concessionnaires qui ont décidé d'abandonner leur concession dans le cimetière.

► **Accord pour vendre au candidat intéressé**, la parcelle de terrain à bâtir au lotissement de l'Isle, lot n° 5 cadastrée section ZO 162 d'une superficie de 771 m² au 10 rue de l'Isle, au prix de 49 €/m² TTC, soit 37 779 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

► **Le Maire expose au Conseil municipal** que la défense incendie de la Saline doit faire l'objet de travaux de renforcement du réseau et de pose de réservoirs. Il s'agira de construire 722 ml de conduite de 150 mm, poser 4 réservoirs de 120 m³ et un surpresseur. Le Conseil municipal approuve la proposition du Maire de retenir le Cabinet ANDRÉ pour la maîtrise d'œuvre du projet, pour un montant de 15 000 €. Un appel d'offres sera passé pour les travaux suivants :

• Pose de canalisation de 150 mm sur 722 ml pour	95 015 €
• Pose de 4 réservoirs de 120 m ³ pour	280 906 €
• Pose d'un surpresseur pour	40 000 €
• Maîtrise d'œuvre pour	15 000 €

Le Conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

• Subvention Conseil Départemental du Doubs 25 %	107 730 €
• Emprunt	300 000 €
• Fonds libres	23 191 €

TOTAL 430 921 €

Pour financer ces travaux et après étude des propositions remises par les différentes banques sollicitées, le Conseil municipal décide de contracter l'emprunt auprès de la BPFIC suivant les caractéristiques ci-après : montant 300 000 € - Durée 240 mois - Taux fixe 2,76 % - Remboursement trimestriel - Frais et commissions : 300 €

► **Suite à la construction** de nombreuses maisons dans les « dents creuses » des rues de la Pérouse et des Topes, les habitations de ces deux rues seront prochainement renumérotées afin de faciliter l'identification de chaque occupant par la Poste, les services de secours, etc.

► **Le Conseil municipal approuve** la proposition de la société HIS (Hélicoptère Ingénierie Système) pour équiper le stade d'un allumage à distance afin de faciliter l'atterrissage de l'hélicoptère du SAMU lors des interventions nocturnes, pour un montant de 3 750 € HT et engage la société HIS à faire les travaux nécessaires.



L'ESPACE CULTUREL ET D'ANIMATION

Vendredi 11 novembre 2022, loto du FCMA à la salle polyvalente.

Dimanche 27 novembre 2022, repas des Anciens à la salle polyvalente, à partir de 12 h, pour les personnes de 72 ans et plus.

Toutes les manifestations et événements qui suivent sont prévus au sein de la Saline royale :

Depuis le 1^{er} octobre 2022, des rendez-vous Utop'tits sont proposés sur les thématiques des jardins, de l'environnement et de la biodiversité. Ateliers et animations à partager en famille.

Les 15 et 16 octobre 2022, foire aux plantes avec plus de 60 exposants, des conférences, des ateliers et des animations pour les familles.

Le 18 octobre 2022, concert de jazz.

Du 23 au 30 octobre 2022, la Saline accueillera plusieurs grands Maîtres et étudiants de musique classique pour une semaine de masterclass. En fin de journée, les concerts des étudiants seront ouverts gratuitement aux visiteurs et samedi 29 octobre, le public pourra assister à un concert donné par les stagiaires et les professeurs.

Les 26-27 novembre et 3-4 décembre 2022, marché de Noël.

Pour tout renseignement, contactez la Saline au : 03 81 54 45 00.

Nos citoyens

Mariage

• Odile GUIDET et Bertrand MOUGET..... le 20 août 2022

Décès

• Brigitte NOAILLE, née PERROT le 22 juillet 2022

• Nous avons également appris les décès de M^{me} Denise ROTH Veuve de M. Jean-Claude BERGEROT le 22 juin 2022 - Jeanne DOLE Veuve de M. Aimé REYT le 10 août 2022 - Anne-Marie DUCROS Veuve de M. Michel DUGOURD le 4 août 2022 - Madeleine RIGAUD Veuve de M. Louis JOUSSOT le 14 août 2022.

Petit rappel : pour les nouveaux habitants et les mariages, seules les personnes ayant donné leur accord figurent dans le bulletin. **Pour les naissances**, seuls les enfants dont les parents ont donné leur accord, figurent dans le bulletin.

Informations

La Chocolaterie Chevalier qui a fermé fin août sera remplacée mi-octobre par le « **Comptoir des Salines by Lise** » : épicerie fine, produits régionaux, salon de thé, petite restauration.

Départ en retraite : Après plus de 20 ans de bons et loyaux services à animer la bibliothèque municipale, Nadine BARDEY a fait valoir ses droits à la retraite au 1er octobre 2022. Tout au long de ses années de service, Nadine a toujours eu à cœur de proposer de nouvelles animations. Elle les a élargies à des ateliers tels que la couture, la BD, les arts décoratifs qui ont ravi les participants. Son implication auprès des écoles a ouvert les enfants aux plaisirs des contes, de la lecture et du kamishibai. L'équipe municipale remercie Nadine pour son investissement sans faille et lui souhaite une longue et heureuse retraite. Floriane MONNOT, que vous avez sans doute déjà rencontrée à la bibliothèque, lui succède et nous lui souhaitons la bienvenue.

Le 3 juillet dernier a eu lieu notre premier marché « Terroir et Savoir Faire » dans le Parc de la mairie. Le soleil, la bonne humeur, la convivialité et les nombreux visiteurs étaient de la partie. Au vu de ce succès, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le 2 juillet 2023, avec encore plus d'exposants !

La chorale « les voix du sel » souhaite que de nouvelles voix viennent étoffer l'effectif actuel. Les répétitions ont repris depuis le 19 septembre et ont lieu le lundi, de 18 h à 19 h 30 à la salle René Roussel, dans le parc de la mairie. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler Elisabeth au : 07 87 00 15 36 ou Véronique au : 06 33 87 80 14.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LE BOIS DE CHÂTEAU-ROUILLAUD

On trouve mention du bois de Château-Rouillaud dans un document du 25 novembre 1360, par lequel Jean II de Chalon, comte d'Auxerre, de Tonnerre et seigneur de Rochefort, fait don de la maison forte de Château-Rouillaud « avecques toute justice haute et basse moienne rente revennues proffiz et esmolumens fiez et toutes autres appartenances appendices quelconques ... » à Guyot de Rochefort, son écuyer et à sa descendance, pour bons et loyaux services rendus lors de la bataille de Poitiers et lors de sa détention en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans.

Puis, vers 1400, c'est la famille Mouchet qui s'installe à Château-Rouillaud. De transmissions en héritages, le domaine continue à exister parallèlement à celui de Roche. On distingue même le Deffois de Roche, de celui de Château-Rouillaud.

En 1740, Jeanne Octavie de Vaudrey, dame de Château-Rouillaud, épouse du marquis de Rosen, vend Château-Rouillaud à Ferdinand Agatange de Brun, marquis de Roche, pour la somme de quatre-vingt-deux mille livres, qui réunit alors les deux domaines en un seul.

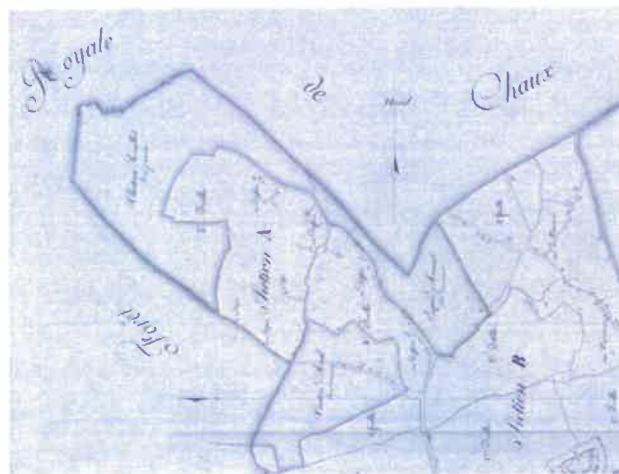
Lors de la séance du 16 août 1797, le Directoire statue sur la proposition de la citoyenne Marie Suzanne Doucet de Surigny, veuve de Cyprien Renouard de Bussière, alors propriétaire du domaine de Roche et de Château-Rouillaud, d'acquérir « le bois de Château Rouillaud, d'une surface de deux cents arpents, joutant la forêt de Chaux, pour la somme de trente mille francs, payables en sel levé dans les salines de Salins et d'Arc qu'elle s'oblige de revendre en Suisse », probablement par manque de confiance dans la monnaie de l'époque¹. Son mari, Étienne Cyprien Renouard de Bussière était « Conseiller du Roy en la chancellerie du Parlement de Besançon et Receveur général des sels de France² » en Suisse.

Après une estimation positive des avantages offerts par cette acquisition, le Directoire soumet la proposition à l'approbation du Conseil des Cinq-Cents, l'assemblée créée par la constitution de l'an III. « Cette proposition a été examinée avec attention : ce bois [...] est situé sur un sol assez généralement bon ; il est à proximité de la saline d'Arc, dont il peut faciliter l'affouage ».

Le 15 août 1798 une loi autorise le Directoire exécutif à acquérir le bois de Château-Rouillaud. Toutefois, cette vente à l'État n'a pas eu lieu, peut-être en raison du fait que la régie, bien qu'acceptant le paiement en sel en nature, ne proposait que 25000 francs³. Le 31 août 1798, Marie Suzanne Doucet et ses trois fils vendent le domaine de Roche à Claude Jean Jacques Bovet, résidant à Boudry, canton de Neuchâtel, alors principauté prussienne, à l'exception du bois de Château-Rouillaud, dont elle entend conserver la jouissance.

Le bien, resté dans la famille Renouard de Bussière, est racheté par Léonard Caron, maître de forges à Fraisans, le 29 août 1805, pour la somme de 16000 francs, à Claude François Rochet, maître de forges à Baignes (70), qui n'est autre que le père de Claude Françoise Rochet, épouse de François Cyprien Renouard de Bussière.

Le bois de Château-Rouillaud regagna le giron du domaine de Roche lors du rachat de celui-ci par Amédée Caron aux descendants Bovet en 1865.



Extrait du cadastre de 1828

1. Archives nationales, Pierre-Dominique Cheynet, Index des procès-verbaux du Directoire exécutif an V - an VIII, tome VI, 2001.

2. Il s'agit des « sels d'alliance » que la France vendait à certains cantons suisses à des prix avantageux afin de s'assurer leur neutralité. La saline de Salins et celle d'Arc étaient chargées de fournir ces sels.

3. Arrêté du Directoire exécutif en date du 17 décembre 1797.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefevre, P. Percier

Impression : AEMGRAPHIC III - Lons-le-Saunier - n° 51646